



Speaking Notes

Date

31.5.2007

Libre circulation des personnes: un bilan positif

Serge Gaillard, responsable de la Direction du travail, SECO

En ce qui concerne la libre circulation des personnes, nous disposons maintenant d'une expérience de cinq ans. Toutefois, il faudrait en fait parler de trois ans d'ouverture des frontières aux travailleurs de l'Europe des Quinze, étant donné que la préférence nationale a été maintenue jusqu'au 1^{er} juin 2004. Certes, les contingents pour les autorisations de séjour de longue durée existent aujourd'hui encore. Mais il a été possible de les contourner en sollicitant des autorisations de courte durée, vu que les contingents n'ont jamais été épuisés pour ces dernières. L'expérience de ces trois dernières années peut donc également servir d'enseignement pour l'avenir.

C'est précisément ce que nous nous sommes attachés à faire dans le rapport de l'Observatoire de la libre circulation des personnes. Ce rapport a été rédigé en commun par des auteurs du SECO, de l'Office fédéral des migrations et de l'Office fédéral de la statistique.

Enseignement n°1: l'immigration suit l'évolution conjoncturelle

L'immigration est déterminée en premier lieu par l'évolution conjoncturelle. Elle a diminué jusqu'en 2003 avec le ralentissement conjoncturel, avant de reprendre de manière hésitante jusqu'en 2005, puis de manière plus marquée parallèlement à l'évolution de l'emploi (transparent 1, graphique 2.5 du rapport).

Par contre, on a assisté, suite à l'introduction de la libre circulation des personnes, à un net glissement dans les pays de provenance (graphique 2.3 du rapport). Le solde migratoire par rapport aux Etats de l'UE et de l'AELE est aujourd'hui plus important que vis-à-vis des Etats tiers (graphique 2.3). Les Allemands et les Portugais ont profité en particulier de la libre circulation: les premiers représentent 50% du solde migratoire positif par rapport à l'UE/l'AELE et les seconds 36%.

On peut également constater une évolution importante du degré de qualification des nouveaux immigrants. Plus de 80% des immigrants arrivés la deuxième année après l'introduction de la libre circulation des personnes étaient au moins titulaires d'un certificat de capacité professionnelle ou d'une maturité, et plus de la moitié avaient achevé une formation du degré tertiaire (tableau 2.13).

Enseignement n°2: les travailleurs indigènes n'ont pas été évincés du marché du travail (transparent 2: tableau 3.2)

La courbe de l'emploi a commencé à croître relativement tard par rapport à l'embellie conjoncturelle. Cela s'explique par le fait que la reprise s'est concentrée dans un premier temps, à savoir entre l'été 2003 et l'automne 2005, sur les secteurs de l'industrie et des finances. Or ce sont des branches où l'augmentation de la production ne crée pas forcément beaucoup d'emplois en raison des importants gains de productivité réalisés. C'est pourquoi le chômage n'a commencé à reculer de manière sensible qu'à partir de l'automne 2005.

Comme le montre l'évolution de l'emploi par catégories professionnelles, les travailleurs indigènes n'ont pas été évincés du marché par les travailleurs venus de l'étranger. Les plus fortes augmentations de travailleurs en provenance des Quinze et de l'AELE ont été enregistrées dans les professions universitaires (+16 000), les fonctions dirigeantes (+5000) et les professions techniques ou jugées équivalentes (+5000 également). Ces catégories professionnelles ont souvent souffert par le passé d'une pénurie de main-d'œuvre et ont en l'occurrence aussi enregistré un accroissement du nombre de travailleurs suisses.

Enseignement n°3: la croissance a été stimulée

Le fait que les entreprises aient pu recruter suffisamment d'employés qualifiés a sans doute favorisé l'essor économique de ces dernières années. L'immigration de travailleurs majoritairement qualifiés laisse supposer que les travailleurs qui viendront encore de l'espace de l'UE influenceront de manière positive sur le futur potentiel de croissance de l'économie suisse et la création d'emplois dans notre pays.

Enseignement n°4: il y a plus de concurrence sur le marché du travail, mais pas plus de chômage

En ces périodes de haute conjoncture, la libre circulation des personnes a renforcé la concurrence sur le marché du travail. Comme certains groupes risquaient d'en souffrir, des mesures d'accompagnement ont été introduites (j'en parlerai un peu plus tard). Mais, jusqu'à présent, aucun indice ne permet de penser que la libre circulation des personnes a entraîné une augmentation du chômage. La courbe du chômage ne présente aucun signe particulier dans les branches qui ont enregistré le plus gros afflux de travailleurs immigrants (graphique 3.5).

De même, il n'y a pas de lien systématique entre la dynamique de l'immigration et le chômage selon les régions. On peut tout au plus supposer que l'immigration a exercé une certaine pression sur les marchés de l'emploi de l'Arc lémanique et du Tessin, dans la mesure où le taux de chômage de ces deux régions s'est accru par rapport à la moyenne suisse (transparent 3; graphique 3.6). Toutefois, il s'agit là

d'une évolution typique des phases de haute conjoncture, dans lesquelles les différences régionales sont plus marquées que dans les phases de récession. De plus, ces deux régions étaient déjà en grande partie ouvertes aux frontaliers avant l'instauration de la libre circulation des personnes.

Enseignement n°5: grâce aux mesures d'accompagnement, la libre circulation des personnes ne devrait guère contribuer à creuser les inégalités salariales

Les salaires nominaux n'ont pas beaucoup augmenté ces dernières années. Mais les prix non plus. Dans la phase initiale d'une reprise, il n'y a rien d'étonnant à ce que les salaires réels n'augmentent que faiblement. Il ne faut pas non plus oublier que le pouvoir d'achat a été nettement freiné, cette fois-ci, par l'augmentation des prix du pétrole.

La structure des salaires est déterminante pour la cohésion sociale. Elle fait l'objet d'une analyse détaillée au chapitre 3.2.1 du rapport. Même si nous ne disposons pas de statistiques récentes (nous n'avons pas encore les résultats de l'enquête sur la structure des salaires pour 2006), rien ne semble indiquer un accroissement des inégalités qui serait dû à la libre circulation des personnes. Deux raisons permettent d'étayer cette hypothèse:

- L'immigration se fait dans les professions où il existe une forte demande. Par le passé, l'immigration a bénéficié avant tout à des branches dont les salaires étaient plus bas que la moyenne. Dès lors, on peut supposer que la politique de l'époque en matière de travailleurs étrangers avait contribué à accroître avant tout la concurrence dans des branches où les travailleurs étaient moins bien rémunérés. Désormais, cette concurrence devrait être plus ou moins la même d'une catégorie professionnelle à l'autre. Par conséquent, la libre circulation des personnes devrait donc plutôt équilibrer la concurrence entre les branches et les professions plutôt que contribuer à accroître les différences.
- Les mesures d'accompagnement protègent les salaires avant tout dans des branches régies par des conventions collectives qui fixent des salaires minimaux. Ce sont des branches dont les salaires sont plutôt bas. Par ailleurs, on peut supposer que les commissions tripartites mènent des contrôles plus sévères dans des branches à bas salaires que dans des secteurs à hauts revenus.

Il s'ensuit que la libre circulation des personnes, grâce aussi aux mesures d'accompagnement, ne devrait pas accroître les inégalités en matière de salaires. Cet automne, le SECO publiera un bilan des mesures d'accompagnement.

Enseignement n°6: le travail temporaire a fortement augmenté

L'importance de la location de services a considérablement augmenté au cours des dix dernières années. Entre 2001, année précédant l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, et 2005, la proportion d'étrangers placés temporairement est passée de 41% à plus de 51%. L'ouverture du marché de l'emploi a manifestement favorisé une tendance déjà observée auparavant, à savoir le recours aux entreprises de location de services. L'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes a offert à ces entreprises actives en Suisse de

nouvelles possibilités de recrutement de travailleurs étrangers provenant de l'Europe des Quinze de l'AELE.

Cette évolution résulte de nombreux facteurs qui doivent être analysés plus précisément. L'expérience accumulée dans le cadre de l'activité de contrôle des commissions tripartites montre que le taux d'infractions n'est pas plus élevé dans la location de services que dans d'autres branches. Le SECO a néanmoins exigé des cantons qu'ils réalisent de nombreux contrôles des conditions de travail dans cette branche.

Pour conclure

La libre circulation des personnes favorise la croissance économique. Elle nous donne une chance supplémentaire de réduire le chômage. Pour cela, il faut que les offices de placement régionaux et les entreprises collaborent étroitement. En même temps, cette forte croissance contribuera à résoudre les problèmes sociaux qui sont nés pendant la période difficile qu'a connue notre économie dans les années 90 et au début de la décennie.